

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept mai à dix heures, les actionnaires de CANDELA INVEST, une société anonyme dont le siège social est situé Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES, inscrite auprès de la BCE sous le numéro BE 0810 604 650, se sont réunis au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Madame Jane ONG
- Monsieur Cyril JOSSET

Monsieur Geert VAN GOOLEN, Commissaire, n'assiste pas à la réunion.

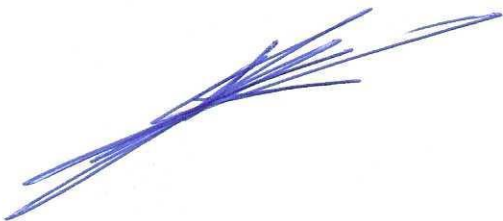
Monsieur Cyril JOSSET préside la séance et constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,
4. Approbation des comptes consolidés,
5. Décharge aux Administrateurs,
6. Décharge au Commissaire,
7. Renouvellement de Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et déclare la discussion ouverte.

SEDAINE BENELUX, actionnaire de référence de CANDELA INVEST, déclare qu'elle n'approuvera pas les comptes. Dans ces conditions, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de reporter l'approbation des comptes et les décisions relatives aux autres points de l'ordre du jour à une date ultérieure.

La séance est levée. De tout ce que dessus est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.



Cyril JOSSET



Jane ONG